

Service des infrastructures, de la voirie et des transports  
Direction de la gestion du portefeuille de projets  
Division Grands projets - portefeuille 2  
801, rue Brennan, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4

## **FUTUR AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE MCGILL COLLEGE**

---

***RÉPONSES AUX QUESTIONS SOULEVÉES LORS DE LA SÉANCE D'INFORMATION DU 4 OCTOBRE 2018***

### **Question 1 : L'état des infrastructures sur McGill College**

*Lors de tout projet d'aménagement d'envergure comme celui de McGill College, il est essentiel pour la Ville de faire l'analyse de l'état de chacune des conduites souterraines. Des demandes ont été faites en ce sens autant à l'interne de la Ville (Direction de l'eau potable (DEP) et Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE)) qu'à nos partenaires externes (Vidéotron, Bell, Commission des services électriques (CSEM, Énergir, etc.) concernant l'état et les besoins pour les infrastructures souterraines et les réseaux techniques urbains (RTU) sous McGill College.*

*Ces demandes exigeront des inspections et des analyses afin d'évaluer l'état des infrastructures et des RTU et une orientation quant à leur remplacement éventuel sera proposée. Ces informations devraient être disponibles au début de 2019.*

### **Question 2 : Définition des différents termes utilisés pour décrire l'espace public**

*Pour s'assurer d'une compréhension commune, la Ville suggère d'employer les définitions suivantes pour définir les différents espaces publics.*

*Avenue : Voie de communication urbaine généralement plus large que la rue, menant à des lieux précis de la ville ou reliant des quartiers, donnant accès à des commerces et à des services, et qui comporte au plus quatre voies. (Guides termes génériques, Commissions de toponymie, 2017)*

*Place : Espace découvert et assez vaste, sur lequel débouchent, traversent ou contournent une ou plusieurs voies de communication, et qui, parfois, est entouré de constructions ou peut comporter un monument, une fontaine, des arbres ou autres éléments de verdure. (Lexique Toponymie, Ville de Trois-Rivières)*

*Domaine public : Espace extérieur du paysage urbain, généralement de propriété publique, soit les rues, les emprises municipales, les ruelles, les sentiers piétons, les trottoirs et les squares. (Plan d'urbanisme de Montréal, novembre 2004).*

*Câdre bâti : Ensemble construit sur un territoire donné, dans un espace déterminé. (Plan d'urbanisme de Montréal, novembre 2004).*

*Piétonnisation : dans le cadre du projet de transformation de McGill College, et à ce stade du projet, le terme piétonnisation réfère au souhait d'accorder plus de place aux piétons. Cela n'exclut pas de conserver certaines fonctionnalités ou accès associés à d'autres modes de transport.*

### **Question 3 : Les exigences potentielles de la Ville en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre**

*Depuis 2002, l'agglomération de Montréal est engagée dans une démarche collective de lutte contre les changements climatiques. En 2017, la Ville de Montréal a publié : Le Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 qui témoigne des efforts consentis et des progrès réalisés par rapport aux douze (12) pistes de solution proposées à la collectivité, en plus de proposer des orientations à considérer pour les défis qu'il reste à relever. Il est possible de consulter le document à l'adresse suivante : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SUIVIP\\_LANCOLLECTIVITE2013-2020.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SUIVIP_LANCOLLECTIVITE2013-2020.PDF)*

*Pour atteindre ces objectifs de réduction de gaz à effet de serre, la Ville de Montréal désire encourager l'électrification des transports. La Stratégie d'électrification des transports 2016-2020, Électrisons Montréal, a été élaborée en 2016 et compte notamment sur la réalisation du Réseau express métropolitain (REM) pour atteindre ces objectifs. La stratégie d'électrification des transports peut être consultée à l'adresse suivante :*

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ\\_URBAINS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/strategie\\_electrification\\_v2.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/strategie_electrification_v2.pdf)

*Après validation des détails de l'entente entre la Ville de Montréal et CDPQ Infra, responsable de la réalisation du REM, il n'y a pas de clause qui concerne spécifiquement les exigences de la Ville en matière de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Cependant, comme mentionné lors de la séance d'information, CDPQ Infra s'est engagé à planter 250 000 arbres pour compenser les 87 000 tonnes de gaz à effet de serre qui résulteront de la construction du REM, afin d'en faire un projet carbone neutre.*

### **Question 4 : Informations sur le partage des domaines public et privé et les limites de propriétés**

*Suite à cette demande, nous avons fait produire un plan qui présente les limites de propriétés privées. Cette carte est disponible dans la section documentation (**McGILL College limites propriétés\_2018**).*

*De plus, l'étude de caractérisation urbaine, qui sera finalisée en février 2019, s'attardera plus précisément sur cette question. Elle étudiera notamment de manière plus approfondie les thématiques qui abordent le lien public/privé :*

- *Les aménagements privés en bordure de l'avenue McGill;*
- *L'interrelation actuelle entre l'espace public, privé et semi-privé (esplanade de la place Ville Marie, campus de l'université McGill).*

## **Question 5 : La programmation commerciale**

### Partenariat du Quartier des spectacles

*En 2009, La Ville de Montréal a signé une entente de 10 ans avec le Quartier international de Montréal immobilier (QIMIM) pour la location des vitrines habitées, ces deux pavillons situés sur Jeanne-Mance et qui offrent des services de restauration dans le Quartier des spectacles. Cette entente a été modifiée en 2011 et elle est actuellement gérée par le Partenariat du Quartier des spectacles.*

*L'entente prévoit que la Ville prête à titre gracieux les deux espaces pour des fins commerciales et culturelles et que leur gestion est assumée par le Partenariat. Les profits résultant de la location des espaces commerciaux sont ensuite réinvestis dans l'animation culturelle des places publiques du Quartier des spectacles.*

*Plus récemment, en 2018, la Ville a conclu une autre entente avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour un espace situé dans le futur pavillon de services de l'esplanade Clark où sera aménagée une patinoire. Cette entente prévoit que la Ville prête un espace à l'intérieur du pavillon à titre gratuit au Partenariat, et que celui-ci en assume la gestion, notamment la location pour un usage de restauration. En contrepartie, le Partenariat s'engage à affecter les revenus nets d'exploitation à la production d'activités culturelles extérieures du Quartier des spectacles. Il s'engage également à offrir des heures d'ouverture de 7h00 à 23h00, et ce, sept jours par semaine. Pour plus de détails, l'entente peut être consultée dans la section documentation (**Convention prêt de locaux\_esplanade Clark**).*

### Corporation de gestion des marchés publics

*En 1998, la Ville a conclu une entente avec la Corporation de gestion des marchés publics concernant l'exploitation de marchés de quartier et de marchés aux fleurs. Cette entente est disponible dans la section documentation (**Entente Ville\_Corporation de gestion des marchés publics**).*

*L'entente prévoit le paiement d'un montant annuel à la Ville par la Corporation des marchés publics. En plus du montant annuel, la permission d'exploitation prévoit le paiement à la Ville de redevances de l'ordre de 12 % des revenus bruts d'exploitation. C'est la Corporation de gestion des marchés publics qui est responsable de trouver des locataires pour ces espaces, de percevoir les loyers et de payer la Ville selon les modalités de l'entente.*

*Cette entente a été renouvelée en 2018 pour cinq (5) ans pour les emplacements suivants :*

*Marchés de quartier :*

- *Place Jacques-Cartier*
- *Station Papineau*

*Marchés aux fleurs :*

- *Place Jacques-Cartier*
- *Square Victoria*

## **PARTIE II QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA COMMISSION**

### **Question 6 : L'entente avec l'association des propriétaires riverains de l'avenue McGill College**

Est-ce que l'entente a fait l'objet d'un bilan depuis sa conclusion ? Si oui, est-il possible d'obtenir copie de ces documents ?

*L'entente d'une durée de 20 ans est échue depuis 2009 et nous n'avons pas trouvé trace d'un bilan suite à la fin de celle-ci. Par contre, selon les informations obtenues, l'entente a fait l'objet d'un suivi annuel, dans lequel la Ville présentait le détail des dépenses réalisées quant aux sommes versées annuellement par les propriétaires riverains.*

Est-ce que d'autres ententes de ce type ont été élaborées pour des espaces publics, à la Ville de Montréal ? Si oui, est-il possible d'obtenir copie de ces documents ?

*En 2004, une entente a été signée pour une durée de 20 ans avec les propriétaires riverains du Quartier international de Montréal, qui comprend notamment comme espace public le Square Victoria et la Place Jean-Paul-Riopelle.*

*Cette entente a une structure très similaire à celle qui a été signée pour McGill College en 1989 et consiste en une participation financière des propriétaires à l'aménagement initial du domaine public et à l'optimisation de l'entretien.*

### **Question 7 : Le programme des rues piétonnes et partagées**

Est-ce que le programme a fait l'objet d'un bilan depuis sa mise en œuvre ? Si oui, est-il possible d'obtenir copie de ce document ?

*Depuis 2015, quinze (15) rues piétonnes ou partagées ont été aménagées dans le cadre de ce programme. Chacun des projets a fait l'objet d'une évaluation annuelle et, au printemps dernier, le programme des rues piétonnes et partagées a fait l'objet d'un bilan interne de ses quatre premières années de déploiement. Pour plus d'information, le communiqué de presse annonçant le lancement de la programmation 2018 du programme est disponible dans la section documentation (**Communiqué de presse - Rues piétonnes programmation 2018**).*

*La Direction des transports, qui est responsable de ce programme, a comme objectif de bonifier le calendrier de déploiement et l'offre de soutien aux arrondissements dans la prochaine année. Le prochain appel à projets est prévu pour janvier 2019.*

### **Question 8 : Conditions climatiques**

Existe-t-il une politique, des orientations ou des directives de la Ville à l'égard des impacts éoliens et à l'égard de la lutte aux îlots de chaleur ? Si oui, est-il possible d'obtenir copie de ces documents ?

*Le Service de l'environnement a publié en 2015 le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, dans lequel une analyse cartographique de la vulnérabilité de l'agglomération de Montréal aux différents aléas climatiques identifiés pour le territoire a été réalisée.*

*Au total, six aléas ont été identifiés pour le territoire en fonction des événements climatiques extrêmes connus et s'étant produits au cours des 30 dernières années sur le territoire, et des projections climatiques produites par Ouranos pour le sud du Québec. Les aléas identifiés sont l'augmentation des températures moyennes, les pluies abondantes, les vagues de chaleur (vol.1, p.65), les tempêtes destructrices (vol.1, p.85), les sécheresses et les crues.*

*L'analyse cartographique de la vulnérabilité de l'avenue McGill Collège est présentée dans la section documentation (**Vulnérabilité av. McGill College**).*

### **Lutte contre les îlots de chaleur**

*Le volume 2 du Plan d'adaptation présente de trois à six mesures phares pour chacun des aléas identifiés. Pour la lutte contre les îlots de chaleur, une fiche à vocation informative et éducative est présentée dans la section documentation (**Contrer les îlots de chaleur**). Par ailleurs, un répertoire des plans, politiques, programmes et autres initiatives développés ou en cours de réalisation par les services centraux de la Ville est également présenté. Voici deux des documents les plus importants répertoriés :*

Service	Plans, politiques, programmes et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec l'aléa	Référence dans la section documentation
Service de la mise en valeur du territoire	Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal - Schéma (2015)	<p><b>Orientation</b> : Assurer la réduction des risques associés aux impacts des changements climatiques</p> <p><b>Objectifs</b> : Adopter les mesures appropriées pour lutter contre les îlots de chaleur, lesquels se déclinent en dispositions dans le document complémentaire (disposition 4.2.2)</p> <p>Elles constituent les balises minimales que les municipalités et les arrondissements devront respecter dans leur réglementation d'urbanisme.</p>	<p align="center"><b>Schéma d'aménagement Montréal - 4.2.2</b></p>
Service de la mise en valeur du territoire	Plan d'urbanisme de Montréal (2004)	<p><b>Objectif 17</b> : Assurer une gestion optimale des ressources dans un contexte urbain</p> <p><b>Action 17.1</b> : Soutenir un aménagement urbain plus sain (cette action vise à encourager la réduction des surfaces minéralisées et contrer les effets d'îlot chaleur)</p>	<p align="center"><b>Plan d'urbanisme - Obj 17-Action 17.1</b></p>

### Impacts éoliens

*Par rapport aux impacts éoliens, ils sont analysés au chapitre des tempêtes destructrices du Plan d'adaptation, dans lequel les tempêtes de vent, de grêle, de neige abondante et de pluie sont abordées. Pour plus d'information sur les impacts de ces tempêtes), voir la section documentation (**Impacts tempêtes destructrices**).*

*Enfin, il est possible de consulter Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, peut être consulté à l'adresse suivante:*  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro\\_fr/media/documents/paccam\\_2015-2020\\_lesconstats.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/paccam_2015-2020_lesconstats.pdf)

### Question 9 : Programmation commerciale saisonnière

Existe-t-il une politique, des orientations ou des directives de la Ville à l'égard des activités commerciales de type éphémère, saisonnier ou événementiel ? Si oui, est-il possible d'obtenir copie de ces documents ?

*Il n'existe pas une seule politique concernant les activités commerciales de type éphémère, saisonnier ou événementiel, mais celles-ci sont gérées à différents niveaux.*

### Arrondissement Ville-Marie

Chaque année l'arrondissement Ville-Marie accueille sur son territoire environ une quinzaine de promotions commerciales organisées par les sociétés de développement commerciales (SDC) et autres associations. Ces événements sont encadrés par le Règlement sur les promotions commerciales, applicable à l'ensemble de la Ville. Le Règlement encadrant ces promotions peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://ville.montreal.qc.ca/sel/sypre-consultation/afficherpdf?idDoc=140&typeDoc=1>

L'arrondissement octroie chaque année des permis annuels pour les artistes et artisans qui veulent exposer et vendre leurs œuvres sur le domaine public. Le permis doit être délivré chaque année et est soumis au Règlement suivant :

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_VMA\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/REGLEMENT-EXPO-VENTE-OEUVRES-ART-PICT-GRAPHIQUES%20ET%20ORDONNANCES-PAGES-1-28.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VMA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/REGLEMENT-EXPO-VENTE-OEUVRES-ART-PICT-GRAPHIQUES%20ET%20ORDONNANCES-PAGES-1-28.PDF)

À titre d'exemple, en 2019, les emplacements disponibles se répartiront sur trois sites : le Vieux-Montréal, l'Avenue McGill College et la rue Sainte-Catherine.

### Service du développement économique

Enfin, dans son Plan d'action en commerce, lancé au printemps dernier, le Service du développement économique désire appuyer la diversification des artères commerciales, entre autres «en mettant en valeur les occasions d'affaires, notamment en appuyant financièrement le démarrage de commerces ciblés et en soutenant des initiatives d'occupation transitoire des locaux vacants».

Les modalités de cette action n'ont pas encore été établies, mais le projet de l'avenue McGill College pourrait envisager la possibilité d'explorer les options en ce sens. Le Plan d'action en commerce peut être consulté à l'adresse suivante :

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt\\_vdm\\_fr/media/documents/7\\_commerce\\_plan\\_vfinale.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/7_commerce_plan_vfinale.pdf)